

Code d'article	222.12
Description	SACS SOS AVEC ANSES
Catalogue	COT 51, HOS 120
Date de modification	06/11/2024 02:35:27



Spécifications du produit

Unité de mesure MILLE
Dimensions 40+20x48 CM
Matériel KRAFT
Couleur NATUREL
Grammage 100 G/M2
Poids net d'une unité (g) 86,50

Codes

Intrastat 48194000
ITF14 18420499222124
EAN13 8420499222127

Codification par la décision 97/129/CE
Signage Triman et Info-Tri



Colisage

Paquet
Unités / paquet 150
Dimensions paquet (cm) 41,00 x 59,00 x 39,50
Poids paquet (kg) 12,36
Volume paquet (m³) 0,0955505

Codification par la décision 97/129/CE
Signage Triman et Info-Tri



Carton
Unités / carton 150
Paquets /carton 1
Dimensions carton (cm) 41,00 x 59,00 x 39,50
Poids carton (kg) 12,36
Volume carton (m³) 0,0955505

Palette
Cartons / couche 4
Cartons / palette 12
Conditionnement (U base x couches) 4 x 3
Poids (kg) 172,32
Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques

Recyclé Recyclable Biodégradable Réutilisable Encre compostable



Certificats



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. Les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Système d'impression flexographique avec des encres compostables "OK COMPOST" ou COMPOSTABLES qui suivent les exigences de biodégradation.



Ce produit est certifié PEFC, c'est-à-dire qu'il provient de forêts gérées de manière durable et de sources contrôlées.



Produit comportant au moins 50% de matières recyclées.



Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.